

Agence France Locale - Société Territoriale
Comptes consolidés semestriels (Norme IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Caisses, banques centrales			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	3 396	
Actifs financiers disponibles à la vente	2	595 595	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	21 715	6 151
Prêts et créances sur la clientèle	5	97 123	
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	3	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	56 259	31 873
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	6	5 715	3 301
Comptes de régularisation et actifs divers	7	26 630	1 593
Immobilisation incorporelles	8	6 641	4 148
Immobilisation corporelles	8	671	649
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		813 747	47 715

Passif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	22 127	
Dettes envers les établissements de crédits	9		15 800
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre	10	728 891	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	6	1	
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 309	1 228
Provisions	12	3	3
Capitaux propres		60 416	30 684
Capitaux propres part du groupe		60 415	30 683
Capital et réserves liées		71 841	37 286
Réserves consolidées		(6 603)	
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(78)	
Résultat de l'exercice (+/-)		(4 744)	(6 603)
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
TOTAL DU PASSIF		813 747	47 715

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	13	1 177	118	440
Intérêts et charges assimilées	13	(1 329)	(22)	(63)
Commissions (produits)	14	0,01		
Commissions (charges)	14	(3)	(53)	(53)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15	(500)		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16	(8)	1	1
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		(664)	45	325
Charges générales d'exploitation	17	(5 918)	(5 527)	(10 112)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8	(535)	(10)	(117)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(7 116)	(5 492)	(9 904)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 116)	(5 492)	(9 904)
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
RESULTAT AVANT IMPÔT		(7 116)	(5 492)	(9 904)
- Impôt sur les bénéfices	6	2 372	1 831	3 301
RESULTAT NET		(4 744)	(3 662)	(6 603)
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(4 744)	(3 662)	(6 603)
Résultat net de base par action (en euros)		(6,60)	(9,82)	(17,71)
Résultat dilué par action (en euros)		(6,60)	(9,82)	(17,71)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Résultat net	(4 744)	(6 603)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(78)	
Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Éléments non recyclables en résultat	-	-
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(78)	-
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(4 822)	(6 603)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt				
<i>En milliers d'euros</i>									
Capitaux propres à l'ouverture									
Augmentation de capital	37 286						37 286	1	37 287
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat									
Distributions 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37 286	-	-	-	-	-	37 286	1	37 287
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Résultat net au 31 décembre 2014						(6 603)	(6 603)		(6 603)
Sous-total	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2014	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Incidence des changements de méthodes comptables									
Capitaux propres au 1er janvier 2015	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Augmentation de capital	34 555						34 555		34 555
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(6 603)			6 603	-		
Distributions 2015 au titre du résultat 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	34 555	-	(6 603)	-	-	6 603	34 555	-	34 555
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(78)			(78)		(78)
Résultat net au 30 juin 2015						(4 744)	(4 744)		(4 744)
Sous-total	-	-	-	(78)	-	(4 744)	(4 822)	-	(4 822)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 30 juin 2015	71 841	-	(6 603)	(78)	-	(4 744)	60 415	1	60 416

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts	(7 116)	(9 904)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	535	117
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations		3
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(248)	(88)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	26	63
+/- Autres mouvements	1 275	(420)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 588	(325)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(99 667)	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(21 815)	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	893	55
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(120 588)	
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(126 116)	(10 174)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(619 909)	(31 784)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 049)	(4 914)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(622 959)	(36 698)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	34 555	37 287
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	730 084	15 737
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	764 639	53 023
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	15 564	6 151
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(126 116)	(10 174)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(622 959)	(36 698)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	764 639	53 023
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 151	
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 151	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 715	6 151
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	21 715	6 151
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	15 564	6 151

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

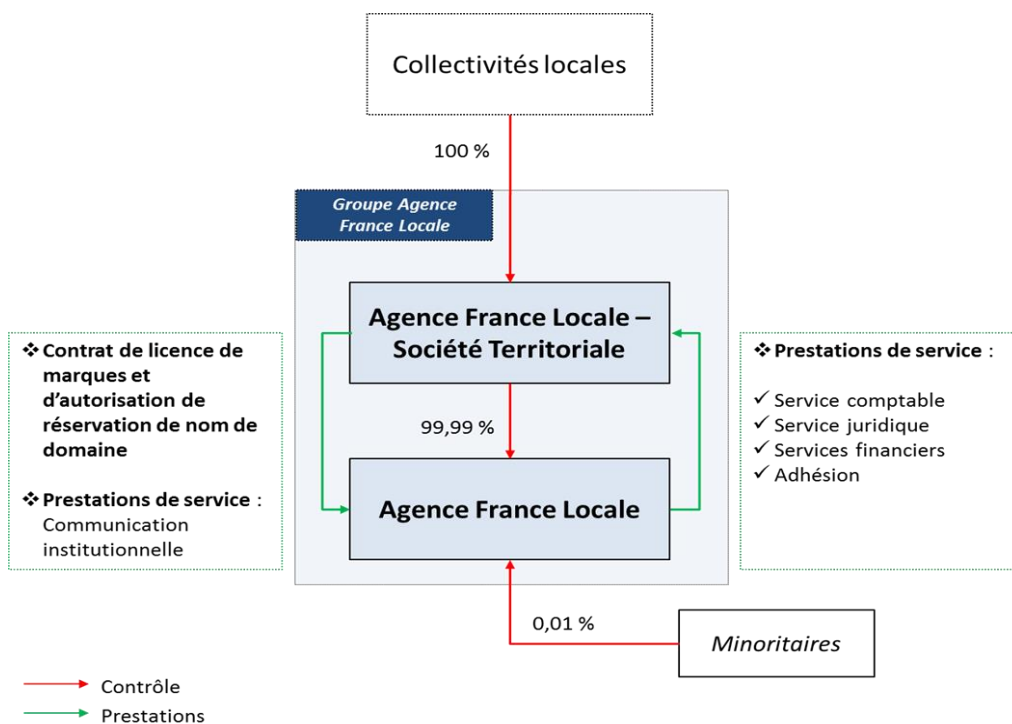
I - Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2015 marque pour l'Agence le début de son activité en tant qu'établissement de crédit.

L'Agence France Locale s'est vu octroyer par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014. Cet agrément permet à la société d'assurer ses activités de prêts auprès des collectivités territoriales membres et actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Le 6 mars 2015, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré son visa, validant le prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'émission et d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

C'est sur cette base que l'Agence France Locale a lancé son émission inaugurale le 24 mars 2015 pour un montant nominal de 750 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission inaugurale, qui a remporté un grand succès auprès de la communauté des investisseurs français et internationaux en attirant plus de 1,3 milliard d'euros d'ordres, a permis à la société de lever 750 millions d'euros à 7 ans.

Au cours du premier semestre 2015, la Société Territoriale a vu son capital s'accroître de 37,3m€ à 71,8m€ à la suite de deux augmentations de capital par lesquelles elle a accueilli vingt-trois nouvelles collectivités territoriales au sein de son capital.

Dans le prolongement de l'émission inaugurale, l'Agence France Locale a pu immédiatement démarrer son activité de crédit aux collectivités locales membres et effectuer ainsi ses premiers prêts. Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale comptait 96,7m€ d'encours nominaux de crédit à l'actif de son bilan et avait signé en totalité 172,1 millions d'euros de crédits depuis le début de son activité.

Le produit net bancaire s'établit à -664k€ au 30 juin 2015 contre 45k€ au 30 juin 2014. Il correspond principalement à une marge d'intérêts négative de 152k€ sur le semestre à comparer à un produit de 96k€ de revenus pour le premier semestre de l'exercice précédent et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -500k€.

La marge d'intérêt négative trouve son origine dans trois éléments : en premier lieu l'absence de portefeuille de crédit au démarrage, en second lieu le stockage temporaire de la liquidité résultant du produit de l'émission obligataire inaugurale sur des instruments à très court terme offrant une rémunération à taux négatif, enfin, en raison du portage négatif de la liquidité en dépit de son redéploiement progressif sur des titres offrant une meilleure rémunération. Il est à noter que la détention d'une réserve de liquidité reste essentielle à la solidité du modèle d'Agence de financement des collectivités locales en dépit de l'effet de portage que génère la prudence de sa politique d'investissement.

Le résultat net de la comptabilité de couverture provient de la prise en compte par l'Agence d'une pratique de place dans la valorisation des dérivés de couverture et des éléments couverts. Cette pratique repose sur une méthode de valorisation contre eonia des dérivés qui font l'objet d'appels de marge quotidiens tandis qu'elle retient une valorisation contre euribor pour les instruments couverts. Cette asymétrie de valorisation dans la prise en compte de l'évolution des taux d'intérêts, sur les instruments couverts d'une part et sur leur couverture d'autre part, conduit, selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Cependant on notera qu'il s'agit d'un résultat latent.

Au 30 juin 2015 les charges générales d'exploitation ont atteint 5.918k€. Elles sont en légère augmentation par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'établissaient à 5.527k€. Elles comptent pour 2.136k€ de charges de personnel à comparer à 664k€ au 30 juin 2014, accroissement qui s'explique par la montée en charge des équipes. En ce qui concerne les charges administratives, elles ont été contenues à un montant de 6.744k€, avant transfert de charges en immobilisations, proche du montant de 6.552k€ enregistré au 30 juin 2014, en dépit d'une charge de TVA non récupérable de 1.001k€ induite par le changement de régime fiscal qu'a connu l'Agence sur l'exercice à la suite du démarrage de son activité en tant qu'établissement de crédit.

Cette maîtrise des charges administratives s'est faite sans remettre en question la poursuite de la construction de l'infrastructure des systèmes d'information, qui avait été lancée au cours de l'exercice 2014. Ainsi sur 6.744k€ de charges administratives, 2.948k€ ont été portés en immobilisations incorporelles au 30 juin 2015, à comparer à 1.689k€ immobilisés au 30 juin 2014. Il est à noter que le projet de création d'un portail dédié aux Collectivités Locales qui avait été lancé en septembre 2014 a été réalisé et sera opérationnel sur le deuxième semestre de l'exercice.

Après dotations aux amortissements pour 535k€ contre 10k€ au 30 juin 2014, le résultat d'exploitation au 30 juin 2015 s'établit à -7.116k€, en diminution par rapport aux -5.492k€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 2.372k€.

Le premier semestre de l'exercice 2015 se solde par un résultat net négatif de 4.744k€ à comparer à une perte de 3.662k€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2015.

IV - Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2015 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les comptes semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés en conformité avec IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets selon le référentiel IFRS.

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliquées

Périmètre de consolidation

Le Groupe AFL est organisé comme suit :

- La société mère du Groupe est l'AFL ST
- La seule filiale au 30 Juin 2015 est l'Agence

Au 30 juin 2015, le périmètre de consolidation est donc exclusivement constitué de la filiale l'Agence, sur laquelle l'AFL ST exerce un contrôle exclusif de par sa détention de 99,99% des droits de vote.

Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe a le contrôle exclusif sur une entité dès lors qu'il est en mesure de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de cette entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

L'AFL ST exerçant un contrôle exclusif sur l'Agence, la méthode de consolidation retenue est donc celle de l'intégration globale.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les actifs et les passifs financiers sont classés dans les catégories ci-dessous :

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. Cette dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, le Groupe classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés
- les titres de placement

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Le groupe déprécie un actif financier lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. La dépréciation représente la meilleure estimation de la perte de valeur de l'actif faite par la direction à chaque clôture.

Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt ou l'acquisition d'un actif financier, susceptible de générer une perte de valeur.

Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif de l'actif à l'origine. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.

Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques, lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille de prêts en cours à la date d'arrêt des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement dans lequel se trouve l'emprunteur.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou en cas d'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le Groupe ne possède pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Le Groupe n'utilise pas la faculté de classer des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Dates d'enregistrement

Le Groupe AFL enregistre les titres détenus jusqu'à l'échéance à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans

Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles car ils répondent aux trois critères suivants, en respect de la norme IAS 38 :

- être identifiable,
- être contrôlé par l'entité,
- être porteur d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Site Web	3 ans
Frais de développement	5 ans

Dettes financières

Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte à terme).

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a l'obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par L'Agence.

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans l'encours de dettes auquel elles se rapportent. L'amortissement des primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur dettes représentées par un titre. Dans le cas d'émissions d'obligations au-dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre. Les intérêts sur dettes sont comptabilisés en charges d'intérêts pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;

- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Couverture de juste valeur

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe (IAS 39 carve-out). Les instruments de macrocouverture sont des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et des ressources à taux fixe du groupe. Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Détermination de la juste valeur ou de la valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues.

L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers est présentée en annexe selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Sont présentés en niveau 2 :

- Les obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs), et fondée sur des données de marché observables ;

- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Les prêts accordés aux collectivités territoriales sont présentés en niveau 3.

Engagements de garantie

Selon IAS 39, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan sont constituées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits et charges d'intérêts comprennent pour les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement qui est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre acquis.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixe, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de dépréciations relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties.

Impôts sur les sociétés

Le taux retenu pour déterminer la charge d'impôt exigible est de 33,1/3%, taux de droit commun en vigueur au 30 juin 2015.

l'Agence France Locale et la Société Territoriale forment depuis le 1er janvier 2015 un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la Société Territoriale.

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable des qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilise est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours. Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés actifs et passifs.

Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaire indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des régimes à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	3 396	22 124		
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles		3		
Total Instruments dérivés de couverture	3 396	22 127	-	-

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	765 000	418 667	3 396	22 124	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	765 000	418 667	3 396	22 124	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	765 000	418 667	3 396	22 124				
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

(En milliers d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	-	2 100	-	3	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	2 100	-	3	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts		2 100		3				
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2015					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	264 000	-	921 767	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	264 000	-	921 767	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	264 000		921 767			
FRA						
Swaps de devises						
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 2 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés	552 485	
Obligations	43 109	
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	595 595	-
Dont dépréciations	-	
Dont gains et pertes latents	(110)	

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Administrations publiques	349 906	
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	236 705	
Banques centrales	8 984	
VALEURS NETTES AU BILAN	595 595	-

Les expositions sur les Etablissements de crédit et les autres entreprises financières comptent 193 672k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Gais/(pertes) sur variation de juste valeur en capitaux propres	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Autres mouvements	Total 30/06/2015
Effets publics et titres assimilés	-	959 356	(407 496)	(93)	-	792	(74)	552 485
Obligations	-	43 134	-	(17)	-	(7)	-	43 109
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	1 002 490	(407 496)	(110)	-	785	(74)	595 595

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés	38 508	13 913
Obligations	17 750	17 959
Autres titres à revenu fixe	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	56 259	31 873
Dont dépréciations		

Mouvements sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Remb.	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Autres mouvements	Total 30/06/2015
Effets publics et titres assimilés	13 913	24 714	-	-	(119)	-	38 508
Obligations	17 959	5	-	-	(214)	-	17 750
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	31 873	24 719	-	-	(333)	-	56 259

Note 4 - PRETS ET CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue	21 715	6 151
- à terme		
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	21 715	6 151
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	21 715	6 151

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	97 123	
Opérations avec la clientèle avant dépréciation		
Dépréciation relatives au crédit à la clientèle		
VALEURS NETTES AU BILAN	97 123	-
<i>Dont dépréciations individuelles</i>		
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Note 6 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôt différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	3 301	
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	3 301	
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		
Enregistré au compte de résultat	2 372	3 301
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	2 372	
Enregistré en capitaux propres	41	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	5 714	3 301
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 715	3 301
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	1	

Au 30 juin 2015, le Groupe a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. A la clôture du semestre, le Groupe a estimé probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultat établies sur la base des prévisions les plus récentes indiquent que les activités de l'Agence devraient générer des résultats taxables suffisants pour absorber l'intégralité de ses déficits reportables dans un horizon à moyen terme.

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	42	
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 584	3 301
Autres différences temporaires	89	
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	5 715	3 301

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	1	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	1	-

Note 7 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	25 469	62
Autres débiteurs divers	948	1 506
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	26 417	1 568
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	212	26
Autres produits à recevoir	1	
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation		
TOTAL	214	26
TOTAL AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION	26 630	1 593

Note 8 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2015
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	3 861		760				4 621
Autres immobilisations incorporelles	268	36					304
Immobilisations incorporelles en cours	122		2 188				2 310
Valeur brute des immobilisations incorporelles	4 251	36	2 948	-	-	-	7 235
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(103)				(492)		(594)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	4 148	36	2 948	-	(492)	-	6 641

Corporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2015
Immobilisations corporelles	663	65					728
Valeur brute des immobilisations corporelles	663	65	-	-	-	-	728
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(14)				(43)		(58)
Valeur nette des immobilisations corporelles	649	65	-	-	(43)	-	671

Note 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue		15 800
- à terme		
Titres donnés en pension livrée		
TOTAL	-	15 800

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	728 891	
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	728 891	-

Note 11 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créiteurs divers	1 664	1 029
Total	1 664	1 029
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	644	199
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	644	199
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	2 309	1 228

Note 12 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2015
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3					3
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	3	-	-	-	-	3

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Engagements donnés	72 100	
Engagements de financement	72 100	
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	72 100	
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	24 942	9 200
Engagements de financement		9 200
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		9 200
Engagements de garantie		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	24 942	
<i>Titres à recevoir</i>	24 942	

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 13 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Interêts et produits assimilés	1 177	118	440
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	161		
Obligations et autres titres à revenu fixe	202	118	440
<i>sur Titres disponibles à la vente</i>	(168)		
<i>sur Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	370	118	440
Produits sur dérivés de taux	813		
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(1 329)	(22)	(63)
Opérations avec les établissements de crédit	(28)	(22)	(63)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(831)		
Charges sur dérivés de taux	(470)		
Autres intérêts			
Marge d'interêts	(152)	96	376

Note 14 - PRODUITS NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Produits de commissions sur :	0,01	-	-
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change	0,01		
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(3)	(53)	(53)
Opérations avec les établissements de crédit	(0,04)	(53)	(53)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(3)		
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits net des commissions	(3)	(53)	(53)

Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction			
Résultat net de comptabilité de couverture	(500)		
Résultat net des opérations de change			
TOTAL	(500)	-	-

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	14 492		
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(14 993)		
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	3		
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(3)		
Résultat net de comptabilité de couverture	(500)	-	-

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Plus values de cession des titres à revenus fixes	11		
Moins values de cession des titres à revenus fixes	(19)		
Plus value de cession des titres à revenus variable		1	1
Autres produits et charges sur titres disponibles à la vente			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenus variables			
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	(8)	1	1

Note 17 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 455	435	1 384
Charges de retraites et assimilées	151	47	144
Autres charges sociales	531	182	493
Total des Charges de Personnel	2 136	664	2 021
Frais administratifs			
Impôts et taxes	65	6	19
Services extérieurs	6 680	6 546	12 055
Total des Charges administratives	6 744	6 552	12 074
Refacturation et transferts de charges administratives	(2 963)	(1 689)	(3 983)
Total des Charges générales d'exploitation	5 918	5 527	10 112

VII - Notes sur l'exposition aux risques

Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2015			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	3 396	-	3 396	-
Effets publics et valeurs assimilées	552 485	552 485	-	-
Obligations et titres assimilés	43 109	43 109	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers disponibles à la vente	595 595	595 595	-	-
Total Actifs financiers	598 991	595 595	3 396	-
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	(22 127)	-	(22 127)	-
Total Passifs financiers	(22 127)	-	(22 127)	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 715	21 715	-	-	21 715
Prêts et créances sur la clientèle	97 123	97 123	-	-	97 123
Effets publics et titres assimilés	38 508	37 683	37 683		
Obligations et titres assimilés	17 750	19 418	19 418		
Autres titres à revenu fixe					
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	56 259	57 101	57 101	-	-
Total Actifs financiers	175 096	175 939	57 101	-	118 838
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	728 891	727 967	727 967	-	-
Total Passifs financiers	728 891	727 967	727 967	-	-

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risques de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2015 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments dérivés de couverture	3 396			3 396
Actifs financiers disponibles à la vente	595 595			595 595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 715			21 715
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	56 259			56 259
Prêts et créances sur la clientèle	97 123			97 123
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3			3
Comptes de régularisation et actifs divers	26 417			26 417
Sous-total Actifs	800 507	-	-	800 507
Engagements de financements donnés	72 100			72 100
TOTAL des expositions soumises au risques de crédit	872 607	-	-	872 607

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	14 575
Etats et Administrations publiques	559 880
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	193 672
Etablissements de crédit	68 998
Autres entreprises financières	35 421
Entreprises non-financières	62
Exposition totale par catégorie de contrepartie	872 607

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	483 330
Supranationaux	319 478
Pays-Bas	33 409
Belgique	30 875
Norvège	3 014
Suède	2 501
Exposition totale par zone géographique	872 607

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/Det tes rattachées	Éléments de réévaluation	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Instruments dérivés de couverture				3 441	3 441	(45)		3 396
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	276 987	118 703	156 013		551 703	876	(93)	552 485
Obligations et autres titres à revenu fixe		25 047	18 067		43 114	13	(17)	43 110
Total Actifs financiers disponibles à la vente	276 987	143 749	174 080	-	594 816	889	(110)	595 595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 715				21 715			21 715
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>								
Effets publics et titres assimilés				38 318	38 318	191		38 508
Obligations				17 708	17 708	42		17 750
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	56 026	56 026	233	-	56 259
Prêts et créances sur la clientèle	500	5 321	25 925	67 921	99 667	54	(2 597)	97 123
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					0		3	3
Comptes de régularisation et actifs divers	26 417				26 417			26 417
TOTAL ACTIFS								800 507
Instruments dérivés de couverture	10	0		22 786	22 797	(670)		22 127
Dettes représentées par un titre				750 000	750 000	692	(21 801)	728 891
Comptes de régularisation et passifs divers	2 309				2 309			2 309
TOTAL PASSIFS								753 326

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
INTERMEDIAIRES RESUMES**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

KPMG AUDIT FS I
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE
41, quai d'Orsay
75007 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Agence France Locale – Société Territoriale et en réponse à votre demande dans le cadre de la communication d'informations financières historiques liée à l'établissement d'un Prospectus d'émission, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 - Page 2

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Paris la Défense et à Paris, le 30 septembre 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés

Fabrice Odent

Laurent Brun